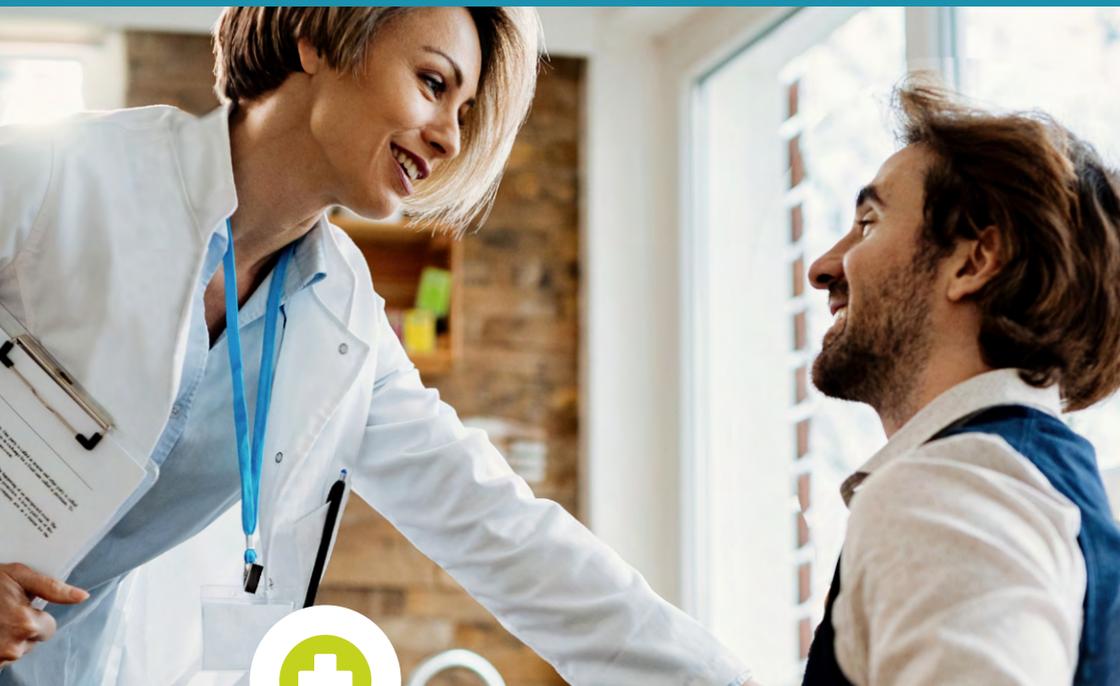


AKO@dom



Qu'est-ce que AKO@dom ?

**C'est une solution
d'accompagnement personnalisé
mise en place par votre médecin spécialiste
dans le cadre du suivi de votre traitement*.**

* Pour toute fourniture d'AKO@dom à un mineur, son accès est nécessairement effectué et mis en œuvre par son représentant légal.

Quel est son intérêt ?

Votre médecin spécialiste vient de vous prescrire un traitement pour traiter votre pathologie.

Il est important de suivre le protocole prescrit par votre médecin pour assurer son efficacité et limiter la survenue d'effets secondaires.

Vous avez bénéficié d'informations du médecin spécialiste qui vous suit mais, une fois de retour à la maison, il se peut que vous vous posiez des questions.

Grâce à AKO@dom, vous gagnerez en autonomie pour le bon usage de votre traitement à domicile.



Lors de votre consultation, votre médecin spécialiste vous proposera de bénéficier de l'accompagnement AKO@dom. Ce dernier viendra en complément des dispositifs existants (éducation thérapeutique...) et non en substitution. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

Comment en bénéficier ?

Si vous acceptez la solution AKO@dom :

Vous devrez donner votre consentement au médecin qui vous a prescrit le traitement.

À ce titre, vous reconnaissez que votre inscription au service d'accompagnement à domicile AKO@dom repose :

- d'une part, sur la remise par votre médecin spécialiste de la présente brochure d'information présentant les conditions générales de mise en œuvre du service d'accompagnement AKO@dom et la notice d'information-consentement exposant les conditions dans lesquelles s'opèrent la collecte et le traitement de vos données de santé à caractère personnel.
- d'autre part, sur le recueil de votre consentement exprès par voie dématérialisée par votre médecin spécialiste directement sur son interface numérique métier.



Vous serez ensuite rapidement contacté-e par téléphone par Continuum+ qui organisera votre accompagnement avec AKO@dom.

L'infirmière de votre choix passera quelques jours plus tard faire sa première visite à votre domicile. Grâce au soutien institutionnel des laboratoires pharmaceutiques* AKO@dom ne vous coûtera rien.

À noter

La fourniture d'AKO@dom est soumise à l'appréciation personnelle et indépendante de votre médecin spécialiste. Vous pouvez, si vous le souhaitez, bénéficier d'un accès à l'application numérique AKO@dom. Vous devez alors disposer d'un smartphone connecté à internet qui vous permettra de télécharger l'application.

Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas accéder à l'application numérique. Cela n'a néanmoins aucun impact sur la qualité de votre prise en charge.

Dans certains cas exceptionnels, vous êtes informé-e et vous reconnaissez que l'infirmière en charge de votre suivi puisse ne pas être disponible et ce pour une période transitoire qui sera portée à votre connaissance. Dans ces circonstances, la responsabilité de Continuum+ ne saurait être engagée, ce que vous reconnaissez et acceptez.

* Liste accessible sur www.continuumplus.net



AKO@dom est une solution d'accompagnement personnalisé mise en place au moment important de l'instauration de votre traitement. AKO@dom relève de la qualification d'une action d'accompagnement au sens des dispositions de l'article L. 1161-3 du Code de la santé publique couplée à un service de télésurveillance mis en œuvre par les professionnels de santé hospitaliers.

En pratique

AKO@dom agit en support de la prise du traitement qui vous a été prescrit et du suivi du parcours de soins. Il constitue une aide et en aucun cas il ne vous déresponsabilise dans le suivi de votre traitement ou dans votre assiduité à vos rendez-vous médicaux. Vous restez l'unique responsable des conséquences sanitaires du non-suivi du traitement prescrit ou du non-respect de votre parcours de soins (rendez-vous médicaux).

Un accompagnement humain de proximité personnalisé

Une infirmière libérale se déplacera à votre domicile les premières semaines de votre traitement.

La fréquence du passage infirmier à votre domicile vous sera précisé par les infirmières d'appui de Continuum+ lors de la mise en place de votre accompagnement.

Lors de ces visites, elle vous posera quelques questions pour suivre l'évolution de votre pathologie, de votre instauration de traitement. Spécifiquement formée, elle sera en mesure de répondre aux questions que vous pourriez vous poser, ce qui vous permettra de devenir de plus en plus autonome.

Un suivi à distance par votre médecin spécialiste par le biais d'une solution de télésurveillance

Votre médecin spécialiste est destinataire des informations vous concernant qui ont été recueillies par l'infirmière libérale à votre domicile afin de lui permettre d'interpréter à distance les données nécessaires à votre suivi médical et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à votre prise en charge.



Mise en garde

AKO@dom ne permet en aucun cas de :

- prendre en charge des situations d'urgence : le cas échéant, il vous appartient d'appeler les urgences, de vous rendre aux services d'urgence, de contacter directement votre médecin spécialiste ou votre médecin traitant ou tout autre spécialiste compétent.

**Les services de régulation médicale
sont accessibles aux numéros suivants :
numéro national de permanence des soins (116 117)
numéro national d'aide médicale urgente (15)**

Dans la mesure où les conseils rendus par les infirmières dans le cadre d'AKO@dom ne reposent sur aucun examen médical physique relevant de la seule compétence d'un médecin, aucun conseil médical donné par un médecin ne doit être négligé ou retardé du fait d'un avis rendu par une infirmière AKO@dom.

Vous prenez seul·e les décisions concernant votre santé au regard des informations et des préconisations fournies par le professionnel de santé habituellement en charge de votre suivi, nonobstant les conseils rendus par l'infirmière dans le cadre d'AKO@dom.

En outre, le service de télésurveillance ne peut avoir pour finalité de remplacer votre médecin spécialiste et est proposé uniquement en complément à la prise en charge et au suivi effectué par le médecin spécialiste.

Vous reconnaissez par ailleurs que le médecin spécialiste peut estimer qu'il n'est pas en mesure de délivrer le service de télésurveillance lorsqu'un suivi ou un examen clinique nécessite votre présence physique, ou lorsque des examens complémentaires sont nécessaires..

De manière générale, AKO@dom ne se substitue en tout ou partie ni à l'accompagnement ni à la prise en charge globale et personnalisée par un professionnel de santé conformément à ses obligations professionnelles, légales ou déontologiques.

De manière générale, vous reconnaissez que l'utilisation que vous faites des informations diffusées dans le cadre d'AKO@dom se fait sous vos seuls contrôle, direction et responsabilité.

Il vous appartient de vérifier, préalablement à toute décision prise sur la base de ces informations, leur conformité et leur adéquation à vos besoins. Avant toute décision ou en cas de doute, il vous incombe de consulter les professionnels de santé compétents.

Une coordination des professionnels de santé

Grâce à ce suivi régulier, l'infirmière pourra informer sous réserve de votre accord les différents professionnels de santé – médecin spécialiste, médecin traitant, pharmacien – appartenant à votre équipe de soins et intervenant dans votre prise en charge. Elle sera équipée d'une application numérique accessible via son smartphone lui permettant de renseigner les informations importantes. Vous pourrez, vous aussi, accéder à l'application si vous le souhaitez et si vous êtes équipé-e d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur. L'accès à ces données est protégé par un mot de passe et seules les personnes que vous aurez autorisées pourront se connecter. Les données de santé recueillies seront accessibles aux professionnels de santé via une plateforme sécurisée.

Avec AKO@dom, vous bénéficiez d'un accompagnement humain de proximité pour vous aider à devenir autonome et acteur de votre prise en charge.

Avec AKO@dom, vous avez l'assurance que l'ensemble des professionnels de santé hospitaliers et non hospitaliers en ville sont informés de l'avancement de votre traitement et qu'ils peuvent intervenir en cas de nécessité.

Avec AKO@dom, vous êtes bien accompagné-e pour plus de sérénité.



La pharmacovigilance

Les autres professionnels de santé, les patients et les associations agréées de patients peuvent signaler tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament ou produit mentionnés au même article L. 5121-1 dont ils ont connaissance.

De manière générale, tout événement sanitaire indésirable, en ce compris les effets indésirables suspectés d'être dû à un médicament ou produit mentionnés à l'article L. 5121-1 peut être fait sur le site signalement-sante.gouv.fr depuis le 13 mars 2017.



Il incombe aux médecins, chirurgiens, dentistes, sages-femmes et pharmaciens de déclarer tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament ou produit mentionnés à l'article L. 5121-1 dont ils ont connaissance.

Propriété intellectuelle

Continuum+ est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle dans le cadre d'AKO@dom, le cas échéant avec l'autorisation des titulaires de ces droits.

L'utilisation des contenus et services délivrés dans le cadre d'AKO@dom et de la plateforme numérique ne vous confèrent en aucun cas un droit de propriété sur les contenus et services délivrés dans le cadre d'AKO@dom et de la plateforme numérique.

Ces contenus et services sont exclusivement destinés à votre information et à votre usage personnel. Sur ces contenus et services, vous bénéficiez d'un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif.

Tout manquement à ces obligations constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, une faute intentionnelle susceptible de vous exposer à des poursuites civiles et pénales.

Responsabilité

Continuum+ est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de la fourniture d'AKO@dom.

Continuum+ est responsable des seuls dommages directs et prévisibles liés à la fourniture d'AKO@dom.

Les infirmières AKO@dom sont personnellement et exclusivement responsables des actes qu'elles réalisent dans le cadre d'AKO@dom. Il en est de même des médecins spécialistes au titre des actes de télésurveillance qu'ils délivrent par le biais de la solution de télésurveillance.

Vous demeurez pleinement et personnellement responsable de l'utilisation d'AKO@dom – en particulier de l'utilisation des informations dont vous bénéficiez dans ce cadre – ainsi que de l'ensemble des informations que vous communiquez via la plateforme numérique dans les conditions de droit commun.

Vous vous engagez à valider l'adéquation d'AKO@dom à vos besoins. Vous prenez seul(e) toute décision fondée sur les informations fournies dans le cadre d'AKO@dom, et ni Continuum+ ni l'Association n'assume aucune responsabilité au titre de la gestion d'une situation d'urgence.

De manière générale, vous vous engagez à utiliser AKO@dom, ses services et contenus :

- dans le respect des lois, réglementations et droits des tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- de manière loyale et conformément à sa destination.

Cas de force majeure

Continuum+ ne sera pas tenue responsable en cas d'inaccessibilité d'AKO@dom causée par des événements hors de son contrôle qui ne pouvaient être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de ses obligations au sens de la définition légale figurant à l'article 1278 du Code civil («Cas de Force Majeure»).

L'accès à AKO@dom sera suspendu tant que durera le Cas de Force majeure sauf si le retard en résultant justifie la résiliation de votre inscription, et Continuum+ s'efforcera dans la mesure du possible de faire cesser le cas de Force Majeure ou de trouver une solution lui permettant d'exécuter ses obligations contractuelles malgré le cas de Force Majeure.

Si l'empêchement est définitif, votre inscription sera résiliée.

Assurance

Continuum+ déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance destinée à couvrir la fourniture des services et contenus mis à disposition par Continuum+.

PROTECTION ENTREPRISE ET DIRIGEANT n°AT662455

Résiliation de votre inscription

● À l'initiative de Continuum+

Continuum+ peut résilier immédiatement votre inscription à AKO@dom sans préavis ni mise en demeure ni indemnité de quelque nature que ce soit en cas de manquement à l'une quelconque de vos obligations décrites au sein de la brochure, ou à la législation en vigueur, ou au sein des CGU de la plateforme numérique. Sans limitation de ce qui précède, sont notamment susceptibles de fonder une résiliation de votre inscription :

- les infractions ou violations de vos obligations telles que décrites au sein des présentes ;
- les infractions ou violations des CGU de l'application Continuum+ connect ;
- le non-respect d'une disposition légale ou réglementaire en vigueur ;
- une tentative de connexion non autorisée, par une utilisation frauduleuse du système ou par une usurpation des éléments d'authentification ;
- un empêchement définitif.

● À votre initiative

À tout moment, vous avez la possibilité de résilier votre inscription au service AKO@dom en adressant une demande à Continuum+ aux coordonnées suivantes par courrier : Continuum+ – 95, rue Saint-Dominique – 75007 Paris ou par mail à l'adresse suivante : support@continuumplus.net ou en adressant une demande à votre médecin spécialiste.

La résiliation de votre inscription n'entraînera pas la suppression automatique des données à caractère personnel vous concernant. Elles seront archivées, dans le respect des exigences posées par la Loi Informatique et Libertés et du RGPD.

À l'issue de cette action, vous ne serez plus en mesure d'accéder aux services et contenus d'AKO@dom.

Convention de preuve – signature électronique

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de Continuum+ dans le cadre d'un système de cryptage seront considérés comme les preuves des communications et des différentes transmissions d'écrits et de documents électroniques entre vous, la plateforme numérique (comprenant un espace web et une application mobile sécurisés), votre médecin et Continuum+ et l'Association de patients.

Après votre authentification, vous reconnaissez et acceptez que toute manifestation de votre volonté dans le cadre de votre utilisation du service et des contenus d'AKO@dom et notamment en manifestant vos consentements auprès de votre médecin mais également par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein de la plateforme numérique, constitue une signature électronique au sens des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, et manifeste votre consentement en caractérisant sa preuve. Conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil et des articles 1111-25 et suivants du Code de la santé publique, la mise en œuvre d'une signature électronique, sur la base d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, est considérée comme une signature valable et comme une preuve au sens des dispositions précitées.

Vous ne pouvez pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments sous format ou support électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Continuum+ dans toute procédure contentieuse ou autre, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Loi applicable

La fourniture des services et contenus d'AKO@dom est régie par la loi française.

Toute information qui est diffusée dans le cadre d'AKO@dom est susceptible de ne pas être cohérente ou appropriée en dehors de la population visée pour l'utilisation d'AKO@dom.

À défaut de règlement amiable, tout litige relatif à AKO@dom ou en relation avec son utilisation sera soumis aux tribunaux français, quel que soit votre lieu de résidence.

Cession

Continuum+ peut céder AKO@dom à tout moment à une filiale ou à un successeur, quelle que soit l'opération.

Vous n'êtes pas autorisé-e à céder les droits dont vous disposez dans le cadre d'AKO@dom à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de Continuum+.

Qui sommes-nous ?

Continuum+ en partenariat avec des associations de patients propose AKO@dom, une solution d'accompagnement numérique et humaine personnalisée.

Continuum+ est un opérateur de services qui conçoit, développe et met en oeuvre des solutions de continuité thérapeutique et d'autonomie des patients depuis la prescription du médecin jusqu'au domicile dans le domaine de la médecine spécialisée.

Notre objectif est d'assurer la continuité des soins et l'autonomie des patients à domicile en s'appuyant sur la relation de confiance entre patients et professionnels de santé.



www.continuumplus.net

L'action d'accompagnement a été conçue par des associations de patients en collaboration avec des groupes de travail scientifiques composés de professionnels de santé à l'hôpital et en ville.

continuum+

PATIENTS
en réseau

AMSAO

af3m

04/2023 - Brochure d'information patient AKO@dom.
©cellinerivall@yahoo.fr - Credit: photo: Shutterstock / Freepick

Les valeurs Continuum+



Collaboration

Tous les efforts de collaboration entre soignants, aidants et patients doivent être déployés pour mener à bien la mission d'accompagnement qui nous est confiée.



Responsabilité

La problématique du patient est au coeur de notre action. La responsabilité s'accompagne d'une exigence de satisfaction du patient et de son entourage.



Durabilité

Une relation humaine et professionnelle permet d'établir la confiance, élément indispensable à la mise en oeuvre d'une solution pérenne.